

Programme d'Assurance Générale



BFL
CANADA

ANPQ ANQ RMQ

BFL CANADA est le partenaire d'assurance de l'**ANPQ-ANQ-RMQ**. L'**ANPQ-ANQ-RMQ** souhaite offrir à ses membres les avantages d'un programme stable de transfert de risques à long terme. La relation privilégiée que **BFL CANADA** entretient avec l'assureur Trisura a permis la bonification du programme d'assurance qui comble les besoins spécifiques des membres de l'**ANPQ-ANQ-RMQ**.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Limites d'assurance : 1,000,000\$ ou 2,000,000 \$ par réclamation et par période d'assurance.

Franchise : 250\$ par réclamation – aucune franchise pour les frais de défense.

RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Limites d'assurance : 1,000,000\$ ou 2,000,000\$ par réclamation et par période d'assurance.

Franchise : 250\$ par réclamation pour les dommages corporels et matériels.

ASSURANCE DES BIENS PROFESSIONNELS

Limites d'assurance : Limites offertes (2,500\$, 5,000\$, 10,000\$ ou 25,000\$).

Franchise : 250\$ par réclamation.



EXTENSION D'ASSURANCE EXCLUSIVE AUX MEMBRES DE L'AMQ :

- Période de prolongation dans l'éventualité où le membre décède ou se retire de la profession, 5 ans inclus, aucune surcharge.
- Trisura l'igne d'assistance illimitée : **1-866-945-5207** disponible de 8 A.M. à minuit (heure locale) 7 jours sur 7;
- Garantie mondiale (poursuites ramenées au Canada seulement);
- Frais de défense en sous de la limite de garantie.
- Responsabilité pour la sécurité des réseaux et des informations personnelles – **50,00\$**.

Pour obtenir un devis d'assurance et activer une police, vous devez vous rendre sur la plateforme à l'adresse suivante:

softmed.bflcanada.ca



SUPPORT DIGITALE :

digitalsupport@bflcanada.ca

T. 438-260-1889

Sans frais : 1-855-235-1889

bflcanada.ca |

